



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2018-30

NOMINATION DE LA RESPONSABLE « ÉGALITÉS »

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.123-2 ;
Vu le décret 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques ;
Vu la délibération n°1-20180618 du conseil d'administration du 18 juin 2018 ;
Vu la Charte pour la lutte contre les discriminations et le harcèlement ;

ARRÊTE

Article 1 : Mme Chloé Gaboriaux est nommée responsable « Égalités ». Les missions sont définies dans la Charte pour la lutte contre les discriminations et le harcèlement (art. 9).

Article 2 : Cette désignation est valable pour une durée de 3 ans et renouvelable par accord exprès de l'intéressée et du directeur de l'IEP.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Lyon, le 10 décembre 2018

Le Directeur

Renaud PAYRE

